

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 01^{er} juin 2017

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Jean-Victor STARCK, Philippe SCHUTZ, Franck ROGOVITZ et Thierry UJMA, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 9

Dont représentés : 0

membres absents : 1

POINT n°1 : Assainissement – Marché de prestations d'hydrocurage

Monsieur le Président indique que la consultation s'est terminée mi-mai. Après l'ouverture des plis et l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'offre variante de la société MALEZIEUX.

L'exposé du Président entendu,

Vu les procès-verbaux de commission d'appel d'offres et le rapport d'analyse des offres,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) D'autoriser le Président à signer le marché de prestations d'hydrocurage avec la société MALEZIEUX sur la base de son offre variante,

2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Assainissement – Marché de prestations d'entretien des espaces verts

Monsieur le Président explique que le marché est arrivé à son terme et que l'analyse de l'offre est terminée.

L'exposé du Président entendu,

Vu le procès-verbal d'attribution,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) D'attribuer le marché cité en objet à la société Schneider Espaces Verts sur la base d'un coût annuel estimé à 1 4756,50 € HT pour les 42 sites,

2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Renouvellement de ligne de trésorerie Crédit Agricole

Monsieur le Président informe le bureau que la ligne de trésorerie signée avec le Crédit Agricole doit être transférée sur un nouveau contrat à cause de la fusion pour une durée de 4 mois pour atteindre le terme du contrat initial.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole de Lorraine pour un montant de 326 000 € aux conditions suivantes :
 - Durée : 4 mois
 - Taux : Euribor 3 Mois + 1,40 % avec un taux plancher à 1,40 % (taux au jour de signature : -0,33 % à titre indicatif)
 - Facturation des intérêts : trimestrielle
 - Frais de dossier : aucun
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Les membres du Bureau,

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

François TROMBINI,

Jean-Claude BRETNACHER,

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,